



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2023/02/013**

Autres domaines de compétences des communes

OBJET : Mode de gestion des jardins familiaux

Séance du 6 février 2023

Date de convocation : 31 janvier 2023

Membres en exercice : 33

26 présents - 33 votants

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Annick CHOPARD
Francine CHALMETON a donné procuration à Katy GUYOT
Véronique VEDRINE a donné procuration à Christian SOMMACAL
Frédéric DUMAS a donné procuration à Jacky PASCAL
Sandrine RIOS a donné procuration à Jean Louis MEIZONNET
Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : Florinda RACE a été élue à l'unanimité (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Véronique VEDRINE, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : Christian SOMMACAL, adjoint

EXPOSE : La Commune a créé les jardins familiaux en 1999 sur la parcelle BL 193 sise 72 chemin d'Aubord 30600 Vauvert d'une superficie de 9 961 m². L'objectif était d'apporter aux Vauverdois qui n'ont pas de jardin privatif, un lieu de détente dans un cadre calme où l'utile rejoint l'agréable, dans des relations empreintes de courtoisie, respect et convivialité.

Les jardins sont au nombre de 33, d'une superficie de 200 m² chacun, équipés d'un abri-jardin. Depuis leur création, la gestion des jardins a été confiée à une association, l'Association vauverdoise des jardins familiaux.

Les conditions d'attribution d'un jardin sont d'habiter Vauvert et ne pas disposer d'un jardin privé.

L'attribution se fait dans l'ordre d'enregistrement des demandes, qui sont obligatoirement écrites. On note très peu de rotation (7 depuis 2019).

A ce jour, l'association compte 19 demandes en attente dont la plus ancienne date de 2016.

Or, depuis plusieurs années, des jardiniers sont peu satisfaits de la gestion associative qu'ils ne considèrent pas suffisamment neutre.

En effet, les membres du Bureau sont en difficulté pour faire respecter les règles – exclusion pour insuffisance de culture ou d'entretien, pour déménagement sur une commune voisine ou pour accession à un jardin privatif...

Cette situation nuit à l'égalité d'accès des Vauverdois à ces jardins familiaux.

Ainsi, en date du 5 janvier 2023, l'assemblée générale extraordinaire de l'association s'est prononcée à l'unanimité pour la restitution des jardins familiaux à la commune et la dissolution de l'association avec effet au 1^{er} mars 2023.

Pour autant, il y a lieu de poursuivre ce service, bénéfique à plus d'un titre : économique, social, et environnemental.

C'est pourquoi il est envisagé la municipalisation de la gestion des jardins familiaux.

Le Comité social territorial a émis un avis favorable en date du 25 janvier 2023.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- d'approuver la création du service public communal « jardins familiaux »,
- de dire qu'un prochain conseil municipal sera amené à se prononcer sur le règlement intérieur du service et sur les tarifs.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPPELLE, Nicole DUQUESNE, Véronique VEDRINE, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET (2),

René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 06 FEV. 2023

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....*
- sa notification le.....*
- sa publication le.....*

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

